



# Un système éducatif pour lutter contre les inégalités et démocratiser

## Rapporteuses – rapporteurs

**Xavier Marand – Aurélia Sarrasin – Emmanuel Séchet – Valérie Sipahimalani**

0.1 Le projet éducatif du SNES-FSU porte l'ambition d'une éducation publique émancipatrice, laïque et permettant de développer une culture commune et l'esprit critique de la jeunesse.

0.2 Ce projet va à l'encontre du modèle développé par les politiques néolibérales à l'œuvre depuis plus de 30 ans, notamment sur l'impulsion de l'Union européenne. Voulu par E. Macron et mis en œuvre par J.-M. Blanquer, celles-ci prônent un modèle marchand facteur de toujours plus d'inégalités. Érigeant l'individualisation telle un totem, elles organisent la concurrence à tous les niveaux, valorisent savoir-être et reproduction d'élites en lieu et place de savoirs et de justice sociale.

0.3 La satisfaction des revendications du SNES-FSU n'en est que plus nécessaire pour en finir avec ces réformes systémiques qui se font aux dépens des personnels comme des élèves. Le SNES-FSU, toujours porteur de propositions, approfondit ici son analyse et renforce ses mandats pour une École plus juste, plus émancipatrice, accessible à toutes et tous.

## 1.0 Impact de la crise sanitaire sur l'Éducation

1.1 La crise sanitaire a jeté une lumière crue sur les inégalités existantes dans la société et qu'affronte le système éducatif : renforcement des clivages sociaux, inégalités sociales de réussite scolaire renforcées par les réformes successives et les périodes de confinement, inégalités d'apprentissage générées par les choix sanitaires renvoyés au local, aggravation du décrochage scolaire, inégalités d'équipement et d'accès des élèves et aux différents outils numériques, inégalité d'accès à la culture, inégalités de genre, inégalités territoriales aggravées par l'affaiblissement des cadres nationaux et la promotion du couple autonomie/contractualisation.

1.2 La crise a aussi mis en exergue le renoncement à une politique ambitieuse d'équité sur l'ensemble du territoire ayant pour conséquence la non-prise en compte du retard structurel de certaines académies.

1.3 Cette situation a amplifié les effets délétères d'une politique d'abandon du service public d'éducation. Elle a révélé les conséquences de la politique de destruction massive d'emplois publics dans toutes les académies. La disparité et le manque de moyens subis par les établissements (enseignement, vie scolaire, orientation, accompagnement des élèves, santé, équipement et bâti), l'absence de volonté politique pour améliorer la mixité sociale et scolaire, le refus d'un pilotage national de la carte des formations, l'absence de remise en cause des processus sélectifs et des inégalités de moyens dans le supérieur, et les réformes pédagogiques néolibérales à l'œuvre depuis plusieurs décennies (réformes structurelles, pédagogiques et de l'orientation) sont autant de facteurs à l'origine du maintien des difficultés.

1.4 Les élèves et les personnels d'outre-mer, victimes d'un sous-investissement chronique tant de la part des Collectivités territoriales que de l'État, ont particulièrement souffert. La crise a aggravé la pauvreté et les situations de violences.

L'école à distance a été particulièrement difficile à mettre en place, faute d'infrastructures (équipement numérique, connexion internet etc.).

Le SNES-FSU exige que le bâti scolaire (y compris restauration et internat) fasse l'objet d'investissements massifs. Alors que 90% des élèves sont en dessous de l'IPS national moyen et 90% des collèges classés plutôt ou très défavorisés, le SNES-FSU exige que la carte de l'éducation prioritaire soit étendue en Martinique et que l'ensemble des établissements des académies de la Réunion, Mayotte et Guadeloupe soient classés REP+.

#### 1.5 Un plan d'urgence pour l'Éducation

Le SNES-FSU exige que la préparation de la rentrée 2021 tienne compte des conséquences de la crise sanitaire : il faut un collectif budgétaire annuler les 1883 suppressions d'emplois prévues et financer la création d'emplois de fonctionnaires supplémentaires dans tous les métiers de manière à garantir la réussite de l'ensemble des élèves et étudiant-es. La généralisation de l'enseignement en groupes à effectifs réduits et des aménagements des programmes et des examens sont nécessaires.

2.1 Depuis 2018, le caractère néolibéral de la politique éducative mise en œuvre par ce gouvernement n'a cessé de se renforcer. Justifiant cyniquement ses réformes par la lutte contre les inégalités, et tentant de les accélérer à la faveur de la crise sanitaire, le Ministre Blanquer veut construire un système éducatif « localisé » « territorialisé », « partenarialisé », contractualisé, de façon à réduire les moyens alloués à l'Éducation.

2.2 Les réformes successives n'ont eu de cesse de renforcer l'autonomie des établissements dans la répartition d'une partie de plus en plus importante des dotations (dédoublings, accompagnement personnalisé, options, etc.). Derrière la promesse d'une meilleure adaptation aux réalités locales, cette autonomie largement financée sur moyens propres, sans fléchage national, entraîne sur le terrain une concurrence accrue entre les disciplines et les professeurs, de multiples pressions de la part des chefs d'établissements mais aussi parfois au sein des équipes mettant en péril la liberté pédagogique.

2.3 Cette pseudo autonomie débouche sur des choix d'établissement contraints très contestables, se fait au détriment des conditions d'apprentissage des élèves et accroît les inégalités entre les établissements et les territoires. Les différentes réformes du collège et des lycées remettent en cause les

disciplines scolaires, éléments pourtant centraux dans l'accès pour tous et toutes à un système éducatif ambitieux en termes d'apprentissages, d'accès aux connaissances et à la culture commune, de construction des projets d'orientation des élèves.

2.4 La contractualisation quant à elle sous-tend une logique de résultats qui permet au gouvernement de faire peser les éventuelles difficultés rencontrées par les équipes pluri-professionnelles non sur l'insuffisance des moyens mais sur l'utilisation qui en est faite. C'est en particulier le cas avec la mise en place des Contrats locaux d'accompagnement (CLA) auxquels le SNES-FSU s'oppose car, contractualisant les moyens alloués aux établissements, ils constituent un dangereux changement de paradigme. Il dénonce tout projet qui renforce la concurrence aux établissements, contraint la liberté pédagogique et remet ainsi en cause le principe de culture commune et d'égal accès aux savoirs.

2.5 Le SNES-FSU continue de lutter contre les logiques néfastes induites par le nouveau management public, et notamment l'instrumentalisation des personnels à travers des leures « participatifs » : ainsi, le SNES-FSU demande la fin des modalités d'évaluation des établissements scolaires actuellement en cours, imposées par J.-M. Blanquer, dont l'auto-évaluation est un outil, et appelle les personnels à les refuser ou à les détourner. Le SNES-FSU demande la fin des contrats d'objectif.

Le SNES-FSU revendique la suppression du Conseil d'évaluation de l'École, outil de pilotage et de contrôle soumis à la volonté ministérielle. Il continue de défendre le maintien voire l'élargissement des missions d'une instance réellement indépendante de l'exécutif sur le modèle du CNESECO.

2.6 En lycée général, technologique et professionnel, les réformes Blanquer engagées depuis deux ans commencent à montrer les effets structurels que nous avons dénoncés dès leur mise en place. Le lycée modulaire, le « continuum bac-3/bac + 3 », le renvoi obsessionnel des élèves à la construction d'un projet d'orientation et même la mise en scène exigée des candidats lors du Grand oral ont pour point commun de vouloir également bouleverser le rapport des élèves à l'école dans un sens plus libéral. Le renvoi de l'élève à un parcours individuel, matérialisé par la casse du groupe classe, a pour dernier avatar en date la création de professeurs référents, qui remettent en cause le travail d'équipe auprès des élèves et la fonction de professeur principal. Ce nouvel outil de management est dangereux et inacceptable.

La voie technologique est particulièrement en difficulté, fragilisée à la fois par l'abandon des enseignements et pédagogies spécifiques, par la promotion de l'apprentissage et le manque de places en BTS.

Le SNES-FSU demande un bilan de ces réformes.

Le SNES-FSU rappelle sa demande d'abandon des réformes des lycées et du baccalauréat et de Parcoursup, qui institutionnalisent l'inégalité et imposent un modèle éducatif intégrant les logiques de concurrence et de ségrégation sociales et territoriales. Il demande le retour à des séries équilibrées et cohérentes, ainsi que la revalorisation de la voie technologique. Il s'oppose aux logiques libérales de sélection et de discriminations à l'entrée dans le supérieur à l'œuvre dans Parcoursup. Dans l'immédiat, il a demandé la suppression du grand oral et des dispositions transitoires (maintien d'un troisième enseignement de spécialité en Terminale, suppression des épreuves communes et report des épreuves de spécialités de Terminale en juin, abandon de la sélection à l'entrée de l'université ...).

2.7 La lutte engagée contre la réforme Blanquer doit se poursuivre, elle devra être travaillée et amplifiée d'ici le congrès de Montpellier de 2022. Il s'agit d'analyser syndicalement, dans un contexte sanitaire plus favorable, les conséquences de la réforme qui pèseraient encore plus sur les élèves et

les personnels. Cela justifie que le SNES-FSU remette ses analyses au cœur du débat à la rentrée et réaffirme fortement ses mandats. Le SNES, avec les autres syndicats de la FSU, poursuit sa réflexion sur ce qui fait culture commune et sur la structuration du second degré.

Le SNES-FSU poursuit sa réflexion autour du mandat d'étude du congrès de Rennes concernant le collège et travaillera sur les mandats pour un projet ambitieux pour les lycées d'ici le prochain congrès.

2.8 Les politiques menées par ce gouvernement ont continué de porter atteinte au collège. Aucun bilan institutionnel n'est tiré de la réforme de 2016, de la logique de cycle, de la multiplication des mesures et des expérimentations qui différencient le fonctionnement des collèges, mettent en concurrence les disciplines et creusent les inégalités : primarisation, renforcement de l'entre-soi (EPLEI, internats d'excellence versus cités éducatives etc.), externalisation d'une partie du soutien scolaire et de l'information à l'orientation. Suppression des options, assèchement des moyens, interdisciplinarité hors sol... les réformes du collège et du lycée se rejoignent sur de nombreux points. Les collègues en constatent pleinement les effets. De plus, le ministère développe l'idée que la scolarité obligatoire prend fin à la sortie du collège avec pour objectif implicite de réduire les poursuites d'études vers les 3 voies du lycée. Pour ce faire, il tente d'amplifier et de valoriser l'apprentissage pré-bac, notamment dans les cités éducatives. La transformation de la troisième prépa-pro en prépa-métiers va dans ce sens.

Les mandats sur SNES sur la réforme du collège sont toujours d'actualité, en particulier la suppression des cycles et des bilans de fin de cycle.

2.9 Alors que les inégalités sont exacerbées, le gouvernement, par son projet politique de destruction de l'éducation prioritaire, entérine l'abandon de la prise en charge collective des difficultés sociales. Le projet de disparition du label REP et la décentralisation de l'éducation prioritaire au profit de contrats locaux d'accompagnement, la mise en concurrence du label REP+ avec les cités éducatives et la création des territoires éducatifs ruraux (TER) dont l'enseignement privé tire parti ne répondent pas aux besoins. Au contraire, ils constituent une déconstruction de la politique nationale d'EP, déjà indigente. Les cités éducatives s'inscrivent dans l'idéologie néolibérale des « territoires apprenants » qui décrètent que l'on peut apprendre et se former partout ailleurs qu'à l'école, ce qui participe à diluer l'importance d'un service public d'éducation de qualité. Une « gouvernance » s'imposerait aux conseils d'école et conseils d'administration des collèges, minorant la place des personnels, promouvant les associations de parents et des acteurs « partageant les valeurs républicaines », avec à sa tête le trinôme principal de collège – délégué du préfet – chef de service de la collectivité. Les moyens supplémentaires annoncés seraient octroyés en fonction de la mise en place de cette « stratégie ». Le SNES-FSU demande l'abandon des cités éducatives. Il s'oppose à la mise en place des TER qui n'ont pour objectif que la contractualisation et la mise en concurrence des établissements.

2.10 Ces nouveaux labels encouragent la déréglementation du fonctionnement des collèges et des statuts des personnels. Cette mise en concurrence des territoires, des établissements et des élèves n'est pas tolérable. De plus, si le label national REP (deux tiers des établissements classés) est supprimé, rien ne garantira plus de dotation supplémentaire, ni indemnité ou bonifications mutations pour les personnels.

2.11 Le SNES-FSU demande l'arrêt de la réforme en cours qui projette la suppression des REP et utilise notamment ces labels expérimentaux : « cité éducative », CLA, TER, internats d'excellence.

Les mandats de Rennes et Grenoble (fiches 11) sur l'éducation prioritaire restent valides.

2.12 La promotion de l'inclusion scolaire en classe ordinaire, sans les moyens afférents, met les personnels en difficulté, engendrant des risques psychosociaux sans réduire les inégalités et les destins sociaux dont les élèves BEP sont victimes.

2.13 Les réformes récentes de l'orientation ont été un facteur d'aggravation des inégalités. Le SNES-FSU combat :

- la régionalisation et la privatisation de l'offre de formation, de plus en plus tributaire du bassin d'emplois, sous contrôle des régions et du patronat local, qui réduit l'offre de formation offerte aux élèves ;
- le dessaisissement des PsyEN-EDO, dont les missions sont déportées soit sur les enseignant-es dont ce n'est pas le métier, soit sur des dispositifs essentiellement communicationnels aux mains des Régions ;
- une conception de l'orientation reposant avant tout sur l'information sans accompagnement par les PsyEN, conduisant à des « parcours » dans lequel l'élève est rendu seul-e responsable de ses « choix », et ce de plus en plus précocement. La réforme du lycée et Parcoursup ont encore accentué les inégalités sociales induites par cette conception de l'orientation.

2.14 A l'étranger, cette politique est également à l'œuvre, avec l'objectif présidentiel de doubler les effectifs d'élèves dans le réseau d'enseignement français à l'étranger à l'horizon 2030. Alors que l'opérateur public AEFÉ est de plus en plus fragilisé, cette politique du chiffre pousse le MEN à homologuer de nombreux établissements totalement privés au détriment de l'AEFE, en bradant les critères d'homologation qui garantissent un fonctionnement et des enseignements conformes aux textes français. Ces établissements sont donc étiquetés "Enseignement français à l'étranger" alors même que parfois ils ne disposent d'aucun personnel titulaire, et sans que leur bon fonctionnement ne puisse être garanti par l'État, créant de fait un réseau à deux vitesses avec des conditions d'apprentissage inégalitaires

2.15 La réforme du CAPES qui sera en vigueur à compter de la session 2022 et les masters MEEF qui y prépareront ne permettront pas d'avoir des enseignants experts de leurs disciplines et des CPE experts de leur métier. L'intégration d'une épreuve s'apparentant à un entretien d'embauche à fort coefficient, la contractualisation des étudiants et l'alourdissement de l'année de M2 mettra à mal l'égalité des chances des candidat-es. Le SNES-FSU demande l'abrogation de cette réforme de la formation.

3.1 La revendication du SNES et de la FSU d'égalité d'accès pour l'ensemble d'une génération à une culture commune ambitieuse émancipatrice et aux qualifications doit se traduire dans les faits par des moyens supplémentaires et une répartition adaptée qui prenne en compte les spécificités des élèves, des établissements, des territoires.

3.2 La dotation doit prendre en compte les disparités entre établissements. Tous les enseignements, options, effectifs allégés et dédoublement doivent être intégralement financés selon des grilles horaires et disciplinaires nationales. Une dotation complémentaire doit être allouée selon le niveau de difficultés sociales et scolaires, dans le respect de la politique et de la carte nationale de l'éducation prioritaire, mais aussi en fonction de l'enclavement des établissements. Il en est de même pour l'attribution des moyens non enseignants. Elle ne peut dépendre de contrats et de projets. Les critères d'attribution (en comité technique) et de répartition (en conseil d'administration) doivent être transparents pour les personnels.

3.3 La disparité des situations dans les établissements ne doit pas être le prétexte à la remise en cause localement des programmes, des horaires et dédoublements, des examens. Ce ne doit pas être l'occasion non plus d'instaurer des recrutements locaux et d'implanter des postes à profil.

3.4 Dans un cadre de relance budgétaire de l'Éducation nationale, une fois les établissements dotés pour fonctionner selon des grilles horaires nationales incluant les dédoublements, des seuils d'élèves par classe qui doivent tenir compte des inclusions, une dotation complémentaire suffisante et progressive pourrait leur être allouée. Cette allocation progressive de moyens ne doit en aucun cas remplacer les dispositifs liés aux labellisations "éducation prioritaire". Son objectif est au contraire de réduire les effets de seuil entre des établissements qui auraient des critères proches, notamment à l'intérieur et à l'extérieur de l'éducation prioritaire. L'usage des différents indices (positionnement social, éloignement, ruralité, etc.) doit être transparent et faire l'objet d'un dialogue social.

4.1 Cette égalité d'ambition pour l'ensemble d'une génération suppose aussi de donner un cadre national fort, pédagogique et éducatif, à des personnels concepteurs de leur activité, en mesure de le mettre en œuvre au plus près des besoins de leurs élèves, dans le cadre d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

4.2 Or le renvoi aux établissements des choix pédagogiques (travail en groupe, offre linguistique, options, remédiation etc.), la concurrence déloyale de l'enseignement privé, l'appauvrissement de l'offre de formation faute de financement, l'ouverture au secteur marchand (orientation scolaire, certification en langues vivantes), la multiplication des certifications, des tests de positionnement et des épreuves d'examens locales renforcent un caractère inégalitaire que nous récusons. Toute certification dont l'objectif est de faire des profits ou de se substituer aux diplômes doit être supprimée.

4.3 Le cadre national d'organisation scolaire nécessaire à la lutte contre les inégalités doit comprendre :

- des grilles horaires en classe entière et en effectifs allégés ;
- des seuils d'effectifs maximaux (20 en éducation prioritaire et 24 ailleurs en collège, 25 en Seconde et 30 dans le cycle terminal) et de dédoublement ;
- l'écriture des programmes des différentes disciplines en référence aux niveaux d'enseignement, programmes élaborés selon l'appel de 2014 (SNES-FSU et autres organisations) ;
- les moyens de fonctionnement (conditions matérielles et humaines) ;
- une carte des enseignements et des options, au financement garanti, qui assure partout une offre diversifiée ;
- des diplômes validés par des épreuves nationales terminales et anonymes, en particulier le DNB et le baccalauréat, garantissant une égalité de l'ensemble des élèves devant le diplôme ;
- un service public d'orientation appuyé sur un réseau de CIO financé par l'État et implanté dans tous les districts scolaires ;
- un maillage de proximité pour l'ensemble des formations, y compris celles du supérieur. La carte des STS et CPGE doit être pilotée au niveau ministériel ;
- des dotations en personnels, permettant la constitution d'équipes pluri-professionnelles complètes et permettant d'assurer aussi les remplacements ;
- un renforcement des équipes de vie scolaire ;
- une démocratie collégienne et lycéenne ambitieuse ;

- des temps de concertation entre les équipes ;
- une formation initiale et continue de qualité, adossée à la recherche, permettant à la fois la maîtrise universitaire de la / des disciplines à enseigner, et des dimensions pédagogiques et didactiques de leur enseignement, pour former des personnels conceptrices et concepteurs de leurs métiers, conformément à nos mandats précédents, qui restent d'actualité.
- la préoccupation constante de l'égalité entre les filles et les garçons, l'éducation à la vie affective et sexuelle, la lutte contre les violences de nature sexiste ou LGBTIphobes.

Notre mandat d'unification du système éducatif dans un service public laïque intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat est toujours d'actualité.

4.4 Maintenir une richesse de la carte des enseignements et des options et travailler sur les critères d'une sectorisation stricte est nécessaire pour permettre partout la diversité des parcours scolaires et améliorer la mixité sociale et scolaire dans les établissements. Cette politique doit s'accompagner d'une offre d'accès aux internats ambitieuse et sans inégalités entre les territoires, s'accompagnant d'une augmentation du nombre de place, et d'une rénovation du bâti.

4.5 L'éducation nationale doit rester décisionnaire en matière de carte des formations. L'offre de formation doit être définie au niveau académique, tout en respectant des principes nationaux. Elle ne doit pas prendre en compte les établissements privés, dont l'offre de formation doit être contrôlée.

4.6 Les récentes réformes ont fait de l'école inclusive un travail empêché. Elles génèrent des risques psycho-sociaux importants et ruinent tous les espoirs de démocratisation de l'école. Le ministère prétend mener une politique inclusive, mais il construit en réalité un modèle intégratif fondé sur un processus strictement individuel, qui repose uniquement sur les choix des établissements et des équipes. Le SNES-FSU doit défendre l'école inclusive et exiger les moyens nécessaires à l'inclusion en classe ordinaire et au fonctionnement des dispositifs ou structures. C'est le système lui-même qui doit réduire les obstacles pour rendre l'ensemble des enseignements accessibles à tous les élèves.

À terme, l'école devrait donc être inclusive par nature, tout élève devant être scolarisé en classe ordinaire, dispositif ou structure. Nous en sommes loin. Pour que l'école inclusive soit une réalité au service de la réussite des élèves et respectueuse des personnels, pour que chaque enfant soit un élève avant d'être catégorisé « à besoin éducatif particulier », il faut dans un premier temps :

- la garantie d'un soutien aux enseignant-es et à toutes les familles par le recrutement de personnels éducatifs, de santé et sociaux qualifiés et titulaires, notamment : AESH, enseignant-es référent-es, PsyEN ; mieux assurer le lien entre les équipes pédagogiques et les AESH ;
- l'accompagnement des enfants et de leurs familles de façon à permettre une scolarisation réussie ;
- une formation ambitieuse et de qualité, adossée à la recherche, pour l'ensemble des personnels ;
- un allègement des procédures et des plans d'accueil pour les élèves, leur famille et les personnels ;
- un allègement des services tenant compte du travail supplémentaire lié aux inclusions ;
- un allègement supplémentaire des effectifs quand il y a inclusion ;
- la garantie du respect des consignes nationales qui demandent le comptage des élèves inclus dans les effectifs de leur division de rattachement ;

- l'ouverture dispositifs ULIS et UPE2A, notamment en lycée, pour garantir un véritable maillage territorial ;
- le renforcement de l'ensemble des dispositifs et des structures pour tenir compte de la diversité des besoins des élèves : classe ordinaire, mais aussi dispositifs et structures (Ulis, Upe2a, SEGPA, EREA, UPS, ULE en prison, SESSAD, UE, UEE, CNED, IME, ITEP) ;
- la création d'un corps d'AESH de catégorie B, d'un volume suffisant pour pourvoir des postes de remplaçant-es ;
- la suppression des PIAL qui en l'état ne font que renforcer les logiques de gestion managériales au détriment des AESH et des élèves accompagnés ;
- le renforcement des moyens pour les SEGPA qui ne doivent pas servir de variable d'ajustement ;
- l'allongement des droits des EANA à bénéficier d'un appui UPE2A et l'octroi des heures de décharge, l'ISOE de professeur principal ainsi que la NBI 30 pour la coordination des UPE2A ;
- la garantie de l'accessibilité effective des établissements à l'ensemble des élèves et les personnels, notamment ceux en situation de handicap ;
- l'engagement d'une réflexion sur l'évaluation des élèves, dans le respect de la liberté pédagogique des professeurs ;
- des dotations allouées en fonction des constats et des besoins.

Le SNES-FSU demande que la loi soit appliquée : il doit y avoir une double comptabilité des élèves en ULIS dans leur niveau de classe ordinaire.

4.7 Le SNES-FSU continue de porter l'idée d'une relance ambitieuse de la politique d'éducation prioritaire :

- un label unique (écoles, collèges, lycées), s'appuyant sur des critères économiques, sociaux et scolaires nationaux, transparents et concertés, dans le cadre d'une extension de la carte et du financement, incluant nos revendications pour les outre-mer ;
- un renforcement des taux d'encadrement ;
- une carte évolutive pour favoriser l'entrée rapide d'établissements dont la situation sociale et économique se dégrade et la sortie progressive, selon un protocole national, des établissements dont les indicateurs s'améliorent ;
- une pondération REP+ élargie à tous les personnels exerçant en éducation prioritaire ;
- une reconnaissance financière et en termes de carrière pour les conditions d'exercice en éducation prioritaire élargie à l'ensemble des personnels.

4.8 Les inégalités territoriales sont nombreuses et ont des implications concrètes sur la vie des établissements ainsi que les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves : inégalités de budgets entre les Régions, les départements par exemple, mais aussi inégalité pour accéder à une information objective, fiable, neutre et actualisée concernant les formations.

4.9 Les collectivités territoriales ont de plus en plus la main mise sur les fonctionnements pédagogiques d'établissements. L'ouverture des établissements sur leur environnement social, culturel et économique, ne doit pas servir de prétexte à l'intrusion, le plus souvent hors de tout cadre réglementaire, de partenaires extérieur·e·s de l'Éducation nationale (notamment dans le champ de l'orientation et des compétences psychosociales).

4.10 Pour contrebalancer les inégalités économiques qui pèsent lourdement sur le système éducatif, l'État doit assurer une égalité de traitement des populations dans tout le pays : une enveloppe budgétaire qui parte des besoins et une politique de service public ambitieuse et de proximité (logement, emploi, santé, culture, éducation...).

Pour ce faire, il faut notamment relancer l'investissement de l'État et les mécanismes de péréquation entre collectivités territoriales.

5.1 Les professeur-es, CPE, PsyEN ne cessent chaque jour de se renouveler, de manière invisible, à bas bruit, de s'adapter à leur public, luttant ainsi contre les inégalités. Mais ces stratégies pédagogiques sont la plupart du temps ignorées au profit de celles « grand spectacle », qui permettent d'enjoliver la vitrine qui cache les difficultés du terrain. La dénaturation des missions remet en question les compétences, le sens donné au travail, l'apport à la réussite des élèves de la vie scolaire. L'accompagnement des élèves doit rester au cœur des métiers pour lutter efficacement contre les inégalités.

5.2 Dans le respect des programmes et d'objectifs nationaux communs et ambitieux, les professionnels doivent pouvoir définir et adapter leurs objectifs, méthodes, pratiques, modalités d'évaluation, et avoir la liberté de s'exprimer sur ces sujets.

5.3 Pour cela, il faut qu'ils et elles disposent, en particulier dans le cadre de la formation continue, de :

- connaissances, pratiques, savoir-faire adossés à la recherche, ouverts et diversifiés, dès la formation initiale et actualisés par la formation continue pour leur permettre de faire des choix éclairés ;
- l'accès aux résultats de la recherche et aux débats qui peuvent exister en son sein afin de pouvoir entrer dans une démarche réflexive, à rebours de la volonté ministérielle de privilégier les travaux de certains courants comme les neurosciences, ou bien de prescrire des "bonnes pratiques" ;
- la possibilité de partager les pratiques professionnelles, sur le temps de service, à l'abri des pressions hiérarchiques et des injonctions de toute sorte. Ces échanges entre pairs permettent de prendre du recul vis-à-vis du contexte de l'établissement. Ils permettent de constituer une expérience professionnelle collective dans laquelle chacun est libre de puiser
- la possibilité de travailler sur un temps long, sans changements incessants du cadre réglementaire dus à la multiplication des réformes.

5.4 Les plans académiques de formation doivent être élaborés après un recensement transparent et collectif des besoins des professionnels. La formation continue doit être faite sur le temps de travail, en présentiel. Des moyens suffisants en TZR doivent être alloués en ce sens.

Dans les établissements français à l'étranger, le SNES-FSU continue à combattre la privatisation des missions de Service public d'Éducation. La suppression des postes de formateurs EEMCP2 pour la formation pour les établissements en gestion directe et conventionnée AEFE dégrade la formation continue. La création des Instituts régionaux de formation (IRF) est une nouvelle étape vers cette privatisation à laquelle s'oppose le SNES-FSU dans la lutte pour la défense de tous les personnels.

5.5 Le travail en équipe, librement choisi et organisé, est important pour la prise en charge des élèves et particulièrement pour les élèves à la scolarité fragile. Cette prise en charge nécessite du temps, des programmes adaptés et des effectifs moins chargés. Le SNES-FSU rappelle sa revendication d'intégration du temps de travail en équipe, inclus dans le service de toutes les catégories de personnels. Il rappelle que ce temps libéré appartient aux personnels qui en bénéficient.

Les mandats du congrès de Grenoble qui demandent l'abandon de la multiplication des hiérarchies intermédiaires, destructrices des solidarités de métiers, et l'abolition des « missions » particulières qui permettent de les instaurer sont toujours d'actualité.

5.6 En REP+, là où le collectif d'enseignants est organisé, la pondération a permis de dégager du temps pour les équipes. Le SNES-FSU rappelle sa revendication d'élargissement de cette pondération à l'ensemble de l'éducation prioritaire.

5.7 Les nombreuses mobilisations récentes d'assistant.es d'éducation, que le SNES-FSU soutient, ont bien mis en évidence la précarité inacceptable créée par la réforme de 2003 notamment dans une période de chômage de masse et de conditions sanitaires difficiles qui rendent, pour certaines catégories de personnes, les conditions d'insertion dans la vie professionnelle très tendues. Le SNES-FSU continue à dénoncer, comme il l'a fait dès l'origine, la création de tels contrats qui entérine la précarité au sein d'un service public. Le SNES-FSU s'est déjà doté de nombreux mandats lors de précédents congrès qui restent un point d'appui. Il convient cependant de les réexaminer afin de voir s'ils sont toujours d'actualité. Pour cela il poursuivra son travail autour du mandat d'étude du congrès de Rennes concernant les AED, afin d'enrichir les réflexions et travailler sur les mandats d'ici le prochain congrès

## 6.1 Numérique éducatif au regard de la crise sanitaire

6.2 La crise sanitaire et sa gestion chaotique par le gouvernement ont mis en évidence que l'école, comme lieu de vie et de construction des savoirs est un service public essentiel à la vie en société. L'enseignement en présentiel doit être la norme. Les différentes expériences de confinement, et d'enseignement à distance ont clairement montré que la lutte contre les inégalités sociales et scolaires passait par la présence physique et les interactions interpersonnelles entre les élèves et les enseignants.

6.3 Avec la crise sanitaire, le ministère a mis le numérique au centre de l'enseignement, le présentant souvent comme une panacée, poussant à la mutation de la forme scolaire avec une utilisation omniprésente des outils numériques.

6.4 L'enseignement hybride tant vanté par l'institution a surtout montré son inefficacité pour l'ensemble des élèves. La visioconférence ou les multiples outils de l'EdTech, plateformes et autres applications mis à disposition ont aggravé les inégalités d'apprentissages et favorisé le management des équipes. Le travail à distance a montré la nécessité de se préoccuper de la disparité des équipements possédés par les familles et les personnels (disponibilité, nombre, qualité, connexion, ENT) ainsi que de la formation à leurs usages.

Le recours à l'enseignement et au suivi à distance ne peut être envisagé que comme un choix ultime dans des situations exceptionnelles, et limité dans le temps. Le cas échéant, les cours et entretiens en visioconférence ne peuvent être considérés comme la seule modalité possible pour l'enseignement ou le suivi à distance, le choix d'y recourir ou non ne doit relever que de la liberté pédagogique de l'enseignant et de l'autonomie professionnelle du CPE et du PsyEN.

De plus, nombre de ces outils promus dans l'urgence ne respectent pas le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et exposent les personnels à des risques juridiques.

6.5 Le SNES-FSU rappelle que le numérique éducatif n'est pas une fin en soi. C'est un outil, mais aussi un enjeu éducatif, un objet de connaissances critiques qui doit être abordé dans diverses disciplines pour favoriser son usage raisonné et distancié.

6.6 Le MENJS en a aussi profité de la crise pour promouvoir les produits numériques pour le soutien scolaire, l'information et la préparation à l'orientation, d'organismes privés, start-up et associations subventionnées, organisant ouvertement la marchandisation de ces champs de l'Éducation.

Le numérique tel que défini par le ministère correspond à une vision néolibérale dangereusement réductrice et allant à l'encontre des travaux actuels de la recherche. Il est donc indispensable qu'il y ait une autre politique ambitieuse, commune et nationale sur le numérique qui doit promouvoir :

- l'accès à un équipement et une connexion, dans les établissements comme pour les personnels et les familles, ce qui impose des financements et une coordination entre les collectivités territoriales et l'État ;
- une réflexion sur les contenus à enseigner, tant disciplinaires que transversaux ;
- une réflexion sur les usages au service des apprentissages ;

6.7 Cette politique doit intégrer l'arrêt de la marchandisation et du financement de l'EdTech et des Gafam par l'Éducation nationale. Nos mandats de Rennes (fiche 8) et Grenoble (fiche 9) sur le numérique restent d'actualité.

**Thème 1 : 386 votants / 26 Abs / 0 NPPV**

**Pour : 340, soit 94,4 %**

**Contre : 20, soit 5,6 %**